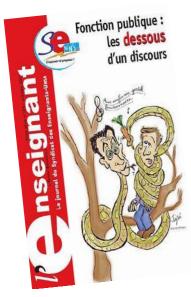
La Lettre des Enseignants Du Nord

4 juin 2008

"S'opposer et proposer"

REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE

Du discours de Sarkozy à Nantes en septembre 2007 au rapport Silicani d'avril 2008



Depuis plusieurs mois, nous avons détaillé dans la lettre de l'Enseignant du Nord ce qu'annonçait Sarkozy pour la fonction publique et comment ça pouvait se décliner pour les enseignants :

- ▶la suppression d'ici 5 ans de 85000 emplois sur 830000 à l'Education Nationale
- ▶la promotion de la mobilité des agents dans le secteur public ou dans le secteur privé
- > le recrutement sous contrat
- ▶ l'individualisation de la rémunération en remplacement de la notion de carrière
- ▶le développement d'une protection sociale complémentaire qui puisse faire l'objet d'une négociation collective
- ▶le « travailler plus pour gagner plus » en heures supp
 ▶la fin du paritarisme par la promotion d'un dialogue social autour du service plutôt que des corps

C'était tellement gros que bon nombre ont dû penser que c'était trop gros, trop gros pour être vrai et que nous nous « amusions » à nous faire peur.

Reprenons donc les points qui viennent d'être cités un par un.

▶les suppressions d'emplois :

Plus de 11000 emplois en 2008. Et ça va continuer puisqu'on ne va plus remplacer qu'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite au lieu d'un sur trois (plus de 20000 par an pour les 3 prochaines années) et toutes les pistes sont bonnes pour économiser des emplois : baisse significative de l'accueil des 2 ans, bac pro en 3 ans, réforme de la formation initiale.

▶la mobilité des agents :

Extraits du livre blanc sur l'avenir de la Fonction Publique: « Il est indispensable de passer d'une fonction publique cloisonnée, gérée de façon peu personnalisée et peu responsabilisante, à une fonction publique attractive, mobile et performante ». Il s'agit d'assurer « un juste équilibre entre sécurité et flexibilité reposant, au plan statutaire, sur la distinction entre le grade d'un agent qui lui est garanti et son emploi qui est, lui, déterminé par l'administration en fonction des besoins du service et de l'intérêt général ». En d'autres termes on est payé pour notre compétence... si on a un emploi. Les agents recrutés par concours constitueraient la base fixe, les agents recrutés par contrat la base mobile. On en voit déjà une première application avec l'annonce faite par Darcos qui entend créer pour la rentrée 2009 une agence nationale de remplacement. Pour info, dans le Nord, les postes de remplacants, c'est 10% des postes d'enseignants des écoles.

➤ le recrutement sous contrat :

C'est un point important du rapport Silicani. Le document encadre en fait ce recrutement sous contrat : comment les agents seront recrutés, formés, employés, évalués, promus, rémunérés. Mais le rapport Silicani entretient aussi sciemment une certaine confusion entre les recrutés par concours et ceux recrutés par contrat. En fait, il touche tous les agents.

▶l'individualisation de la rémunération :

Ainsi, il évoque une rémunération déclinée en deux composantes (et pour tout le monde)

- -« une composante statutaire liée au grade (qualification et ancienneté) »
- -« une composante, dite fonctionnelle, liée au poste occupé, qui comprendrait une part fixe et une part variable liée aux résultats ».

Concernant la part statutaire, « il faut renforcer la sélectivité de la promotion de grade sur le fondement de deux critères : l'évaluation des agents et la nature des postes occupés. L'accès au dernier grade de chaque cadre statutaire ou d'emploi serait conditionné au fait d'avoir occupé, pendant au moins trois ans, un ou plusieurs postes comportant des responsabilités ou des sujétions particulièrement lourdes ». Exit la horsclasse pour la plupart des collègues pouvant actuellement raisonnablement y prétendre.

La part fonctionnelle passerait de 15% du traitement à 25% dans 10 ans !

Du discours de Sarkozy à Nantes en septembre 2007 au rapport Silicani d'avril 2008 (suite...)

➢le développement d'une protection sociale complémentaire :

Le rapport précise que « les deux composantes de la rémunération (statutaire et fonctionnelle) seraient soumises à cotisations afin de conférer des droits à retraite ». Seulement pour les agents recrutés sous contrat ou pour tout le monde ?

▶travailler plus pour gagner plus :

C'est déjà dans les faits : on supprime des postes et on crée des heures supp... pour certains. Stages de rattrapages, sans doute, activités péri-éducatives l'an prochain. Mais la composante fonctionnelle évoquée dans le rapport Silicani et ce qu'on vient d'en citer participe de la même philosophie. Si tu veux gagner plus, il faut occuper un poste à responsabilité! Fautil considérer que l'enseignant X, maître de maternelle, de CP ou de CM, n'est pas suffisamment méritant?

▶ la fin du paritarisme par la promotion d'un dialogue social autour du service plutôt que des corps :

Le rapport Silicani constate que « d'importants dysfonctionnements, qui concernent plus particulièrement la fonction publique de l'Etat, peuvent

être identifiés :

- -le nombre très élevé de corps et de statuts d'emplois.
- -l'opacité, la complexité et l'inefficacité des modes de rémunération.
- -l'insuffisance des outils permettant de différencier les carrières et de récompenser les mérites,
- -l'instauration, dans de nombreuses administration, d'une « cogestion de fait » entre les employeurs et les syndicats, qui a débouché sur une gestion uniforme et administrative de la carrière de la plupart des agents ». Le rapport assimile le travail paritaire à de la cogestion et remet en cause par voie de conséquence l'équité garantie par ce travail.

Concernant les agents sous contrat, il est proposé que la loi prévoie que des accords passés entre les employeurs publics (qui seront-ils ?) et les organisations représentatives des personnels aient force obligatoire, dans des conditions qu'elle fixerait, ce qui ouvrirait enfin la voie à la négociation collective dans la fonction publique. Il faut bien comprendre d'un agent public n'a pas à négocier puisque c'est son statut qui définit ce à quoi il a droit. La négociation collective, c'est directement la remise en cause du statut de fonctionnaire.

FORMATION DES ENSEIGNANTS

Un projet inquiétant et destructeur

Sur commande présidentielle, le gouvernement s'apprête à modifier en profondeur le recrutement et la formation des enseignants.

Pour le SE-UNSA, ces conséquences seraient particulièrement graves:

- Suppression de 24.000 postes de fonctionnaires stagiaires : cette économie budgétaire résume la préoccupation numéro 1 du gouvernement. Pour cela, en plaçant le concours après la formation, il supprimera le salaire versé jusqu'à présent aux élèves professeurs. Quant à la revalorisation annoncée avec le niveau master, elle coûtera d'autant moins qu'elle laisse de côté les 800.000 enseignants qui font vivre aujourd'hui l'Ecole au quotidien.
- Liquidation de la formation professionnelle : ce n'est pas par un cursus de master disciplinaire que l'on préparera les futurs enseignants à leur métier. Et cela d'autant que le statut d'étudiant interdira tout stage en responsabilité de classe durant le parcours de master.
- Renoncement à la mixité sociale dans le recrutement des enseignants : l'exigence du master, combinée à la fin de la rémunération des stagiaires, écartera encore plus les étudiants d'origine modeste.
- Mise en danger des capacités de recrutement : alors qu'il faudra attirer un grand nombre d'étudiants vers le métier de professeur, l'exigence du master réduira les viviers de recrutement.

Pour le SE-UNSA, ce projet ne propose qu'une formation des enseignants in vitro, déconnectée des réalités sociales et de la diversité des situations scolaires. Cela constituerait une régression dramatique en réussissant le tour de force d'amoindrir la professionnalisation de la formation des maîtres, alors même que toutes les études, toutes les évaluations de l'Ecole militent en sens inverse.

Ce projet, s'il devait aller à son terme, affaiblirait et viderait les IUFM de leur substance. En abandonnant à des universités autonomes ses prérogatives sur le contenu et les modalités de la formation initiale des enseignants, le ministère de l'Education nationale serait ravalé à un rôle de simple agent recruteur.

Il n'est pas trop tard pour éviter le pire. Le SE-UNSA réclame l'ouverture de réelles discussions, mettant au cœur de la réflexion la réussite des élèves et la nécessité d'y préparer professionnellement les enseignants.

Paris, le 29 mai 2008

REFORME DES RETRAITES

Heureusement que Bertrand nous protège!

Dès le 22 mai au soir, Xavier Bertrand avait déclaré que le rôle du gouvernement « n'est pas de compter les milliers de manifestants » mais « de protéger les retraites de tous les Français ».

Et comment!

Petits exemples qui nous montrent combien notre président et notre gouvernement nous aiment et nous protègent...

La mesure de l'allongement à 41 annuités est confirmée. Mais le taux d'emploi des seniors est toujours un des plus faibles d'Europe (38 %). On peut éventuellement exiger 41 ans pour une retraite à taux plein, encore faut-il que les salariés puissent avoir un travail permettant de les atteindre!

Le cumul emploi/retraite est facilité. Mais cette mesure ne s'appliquera pas à tous les salariés. Il faudra en effet soit avoir une retraite à taux plein, soit avoir atteint 65 ans. En fait, c'est aussi acter qu'il sera nécessaire d'avoir une activité de complément pour compenser une moindre retraite.

le Gouvernement donnera aux agents publics qui le souhaitent le libre choix de prolonger leur carrière audelà de l'âge couperet (entendez l'âge limite).

Traduction : s'il n'y a plus d'âge limite, il n'y a plus non plus d'âge auquel la décote tombe, en cas de carrière incomplète!

Exemple d'un PE2 de 30 ans :

pension actuelle à 60 ans : 1115€ à 65 ans : 1734 €. La fortune !

Pension après mesure à 65 ans : 1298 €

à 70 ans : 1484 € (à mi-chemin entre ce que gagne

un sortant IUFM et un T1!)

Champagne!

« Certaines évolutions peuvent paraître souhaitables concernant les avantages familiaux et conjugaux de retraite. Toute analyse doit être conduite dans un souci d'équité et au regard des objectifs de la politique familiale. Il ne faut pas pour autant perdre de vue que l'amélioration des retraites des femmes passe avant tout par l'amélioration de leurs carrières professionnelles. C'est tout le sens des actions entreprises par le Gouvernement pour développer les modes de garde, favoriser l'égalité salariale et lutter contre le temps partiel subi. »

Autrement dit, puisque le gouvernement travaille au développement des modes de garde, à favoriser l'égalité salariale et à lutter contre le temps partiel subi et que, notamment dans la fonction publique, les deux derniers points sont réalisés, pourquoi les femmes bénéficieraient-elles encore d'avantages familiaux ?

Même si Bertrand se retranche derrière un rapport du COR à paraître à l'automne, on peut craindre le pire.

On dit merci qui?

SERVICE MINIMUM

Signons tous la lettre commune

Le président de la République a décidé, avec son gouvernement, de jouer la diversion, de tenter de faire oublier les raisons d'une grève et de dresser les parents contre les enseignants et contre l'École publique.

Les recettes éculées du conservatisme sont de retour. C'est un triple mauvais coup : contre le droit de grève, contre les enseignants, et contre le dialogue social.

Le gouvernement choisit d'écarter d'un revers de main l'exigence d'une autre ambition pour l'École.

Celle-ci mérite pourtant mieux que cette stratégie de la tension échafaudée au plus haut niveau de l'État.

Pour signer la lettre commune :

http://www.se-unsa.org/page_cadres.php?id=39

108 HEURES

Faites-nous part de vos remarques, vos interrogations

Le SE-UNSA et le SGEN-CFDT, organisations syndicales signataires du relevé de conclusions sur l'organisation du service des enseignants du 1^{er} degré, seront reçus par l'IA du Nord le 9 juin prochain sur la question des 108 heures.

Organisation syndicale majoritaire dans le département, le SE-UNSA a la ferme intention de faire entendre ses positions et de faire respecter les termes du relevé de conclusions et du décret qui en découle, au premier rang desquels la responsabilité de l'organisation des 60 heures d'aide aux élèves.

Le SE-UNSA a l'intention d'aborder tous les problèmes que ce dispositif est susceptible de poser, de demander à l'IA de proposer aux enseignants une plate-forme la plus exhaustive possible pour permettre à ceux-ci de réfléchir à une mise en œuvre qui prenne en compte au mieux le contexte de chaque école. Nous souhaitons que les IEN jouent un rôle de conseil pédagogique, sur sollicitation des équipes d'école, avant d'arrêter les propositions qu'elles leur feront. Bien entendu, dans l'attente, toute initiative à l'échelon local ou départemental serait nulle et non avenue.

Tant il est vrai qu'il y a plus d'idées dans la tête de toutes et tous que de chacune et chacun d'entre nous, nous vous demandons de nous communiquer vos remarques, vos questions avant le 9 juin à :

59@se-unsa.org

Nous prendrons en compte toutes les remarques et propositions, celles que vous nous avez déjà faites, celles que vous nous ferez encore.

REPRESENTATIVITE SYNDICALE INTERPROFESSIONNELLE

Déni dérivé de démocratie sociale ou nouvelle position du Kamasutra?

Curieux attelage que celui des signataires du protocole d'accord sur la représentativité syndicale, la désormais fameuse « position commune ».

D'un côté, 2 syndicats de salariés (CGT et CFDT) ; de l'autre, 2 syndicats de patrons (MEDEF et CGPME).

Tout ça pour convenir que les seuls à pouvoir bénéficier de l'onction du pouvoir en place et d'éjecter tous les autres – les anciens et les nouveaux dont l'UNSA et Sud – ce sont eux et personne d'autre.

Désormais, dans les entreprises, pour pouvoir présenter des candidats aux élections il faudra répondre à 7 critères <u>cumulatifs</u>: effectifs, transparence financière, indépendance, respect des valeurs républicaines, ancienneté de 2 ans, audience.

Le seuil de représentativité est fixé à 10% des suffrages au premier tour au niveau des branches professionnelles et au niveau national interprofessionnel. De plus, la représentativité nationale est subordonnée à une « implantation territoriale équilibrée » et dans les 4 branches que sont industrie, construction, commerce et services.

N'en jetez plus, la coupe est pleine, la centrifugeuse fonctionne à plein. Sa vocation est claire : ELIMINER.

Interdiction pour les autres de jouer dans la cour des grands, c'est-à-dire de la bande des quatre.

Cet accord va se traduire par un affaiblissement considérable du syndicalisme. Pourquoi ?

D'abord, contrairement aux élections prud'homales, les élections professionnelles ne sont pas organisées dans les entreprises de moins de 50 salariés. Or, ces entreprises emploient 51% des salariés (8 millions de personnes)... qui ne pourront pas voter!

Dans les entreprises de moins de 200 salariés, à défaut d'accords de branches, des accords d'entreprise pourront être signés avec des élus du Personnel non délégués syndicaux s'il n'y a pas de syndicat dans l'entreprise. D'ici que les chefs d'entreprise poussent des salariés à être candidats... Leurs candidats!

Un syndicat qui se créerait dans une entreprise devrait attendre deux ans avant de pouvoir gagner sa légitimité. Largement plus de temps qu'il ne faut à un patron pour « se séparer » d'un salarié gênant!

Décidément, la réforme selon Sarkozy est confortée par des soutiens plutôt inattendus.

L'ouverture syndicale est aussi glorieuse que celle des politiques...

Vite, de la pommade!

MOUVEMENT 2008

Groupe de travail préparatoire du 10 juin

Lors de ce groupe sont étudiées les situations particulières (cas des chassés de la carte scolaire, dossiers médicaux, codes de priorité...).

En aucune manière ce groupe de travail n'a pour objet d'étudier les nominations. La CAPD qui validera le mouvement 2008 se tiendra le 26 juin prochain.

Comme chaque année, électorale ou pas, tous les collègues ayant participé au mouvement 2008 ont reçu chez eux, s'ils sont syndiqués, sinon dans leur école, une fiche de suivi syndicale que nous leur demandons de compléter et de retourner afin que nous puissions vérifier si l'administration n'a pas fait d'erreur sur tous les éléments du barème les concernant.

Lorsque nous recevrons le projet de mouvement, nous procéderons à ces vérifications pour faire valoir jusqu'à la CAPD du 26 juin les droits de chaque collègue.

L'équipe départementale du SE-UNSA mettra tout en œuvre pour vous communiquer dès qu'il lui sera possible de le faire votre éventuelle nouvelle affectation.

AGENCE NATIONALE DE REMPLACEMENT

Le ver est dans la pomme

Comment amorcer la pompe du recrutement des enseignants sous contrat, mesure à laquelle Sarkozy tient tant pour démolir le statut de fonctionnaire ? En organisant la pénurie puis, faisant mine de découvrir un problème, en sortant la solution miracle... Un peu comme si un labo, voulant vendre un médicament qu'il a mis au point, inoculait à une population la maladie qu'il est censé guérir!

Insensé et scandaleux ? C'est pourtant très exactement ce qui s'est passé et qui se passe encore sur la question du remplacement dans les départements du Nord comme du Pas-de-Calais.

En sous-calibrant les recrutements nécessaires, en limitant au maximum, et le plus tardivement possible, le recours à la liste complémentaire, puis en laissant les usagers et les élus locaux s'alarmer de ce que les élèves n'ont, pendant plusieurs jours, pas de maître devant eux, et, enfin, en sortant de son chapeau le lapin de cette agence nationale de remplacement, le ministre, bien aidé par des recteurs loyaux (ou complices ?), n'a rien fait d'autre.

Gageons qu'avant longtemps, tout un chacun se rendra compte qu'à défaut de médicament miracle, cette tartufferie, si elle voit le jour, s'avèrera être plutôt une pilule aussi amère qu'inefficace! Remplacements non faits quand même, enseignants non formés et corvéables à merci, sur fond de suppression de postes: en effet, pourquoi et comment, à terme, conserver des brigades de remplacement et des remplaçants fonctionnaires si ce machin est mis en place?